



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le **29 AVR. 2025**

ID : 057-245700695-20250423-B20250422_03_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le vingt-deux avril à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le seize avril sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
M. Roland BALCERZAK, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ,
Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, David ROBINET,

Absents avec procuration : Bernard ZENNER à Maurice LORENTZ
Denis BAUR à Michel HERGAT

Etait excusé : Benoit STEINMETZ

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication

Etait excusée : Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel



3. Objet : Rénovation Citadelle à Rodemack / Reprise de maçonnerie moellonnée - désordre rempart : demande de subvention de l'Etat au titre du programme de financement de la DRAC

Vu le décret 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

Vu l'article R. 621-82 du Code du Patrimoine pour la participation financière de l'Etat aux travaux d'entretien d'un immeuble classé ou inscrit,

Vu la décision n° 10 du Bureau communautaire du 4 mai 2021 actant la mise à jour du règlement relatif aux modalités d'ouverture au public du parc de la Citadelle,

Considérant l'éboulement de pierres qui provoque une décompression progressive de la maçonnerie en pied des remparts de la Citadelle à Rodemack,

Considérant le risque encouru par cette dégradation tant pour la structure du rempart, que pour la sécurité des usagers,

Considérant la nécessité de reprendre ces maçonneries éboulées, de l'enduit et le traitement de l'écoulement des eaux,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 9 250 € H.T.,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Objet	Dépenses	Recettes	
Installation du chantier	780 € H.T.	Subvention	4 625 € H.T.
Reprise de la maçonnerie moellonnée	5 705 € H.T.	DRAC (Etat) : 50%	
Réfection d'un enduit	2 285 € H.T.	Autofinancement (CCCE) : 50%	4 625 € H.T.
Protection existant, balisage, nettoyage...	480 € H.T.		
TOTAL	9 250 € H.T.	TOTAL	9 250 € H.T.

Considérant que cette opération est éligible aux différents appels à projets proposés par l'Etat et peut bénéficier de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire,

- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser le Président à solliciter une subvention de l'Etat, au titre du programme de financement de la DRAC, pour les travaux de reprise de maçonnerie moellonnée, à la Citadelle à Rodemack,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Il est précisé que la part non subventionnée sera financée par les fonds propre de la CCCE.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250423-B20250422_03_SI-DE

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 23 avril 2025

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250423-B20250422_03_SI-DE
